

Gerhard Ulrich, auteur du livre

« L'Etat de droit » démasqué

Avenue de Lonay 17

1110 Morges - 021 801 22 88

catharsisgu@gmail.com

Morges, le 20.07.16

Madame Simonetta Sommaruga

Conseillère fédérale

Palais fédéral

3003 Berne

cc:

*A tous les autres Conseillers fédéraux, et à leurs conjoints; au chancelier fédéral,
Walter Turnherr*

François Légeret et Jacques Secretan, journaliste

Notre entrevue du vendredi, 15 juillet 2016

Madame la Conseillère fédérale,

Suite au passage effectué à votre domicile dont le but était de mettre un exemplaire de ma lettre circulaire du 14.07.16 dans votre boîte-à-lettres, vous êtes apparue avec votre mari. De part et d'autre nous étions pris de court, et j'ai oublié de me présenter. Cependant, vous m'avez reconnu. Quand je vous ai saluée, vous avez à peine répondu. Vous étiez visiblement contrariée de me voir.

Il s'en suivait une petite discussion entre votre mari et moi. Il m'a fait comprendre que vous n'aimiez pas être abordée à domicile, et que vous subissiez la descente d'autres personnes. «C'est mon intention que la Conseillère fédérale Sommaruga ne pourra pas prétendre un jour, d'avoir tout ignoré », ai-je répliqué. En fait, le Tribunal fédéral produit par jour ouvrable 2 douzaines de victimes judiciaires, dont une partie s'adresse au DFJP pour protester. On les envoie sur les roses, se référant à la séparation des pouvoirs, et le sage conseil de s'adresser à leurs bourreaux. Les plus téméraires passent après cela au domicile de la Ministre de la Justice. C'est logique. C'est le symptôme du dysfonctionnement judiciaire.

Madame, la Conseillère fédérale, je vous exhorte de prendre ces réclamations comme une opportunité pour faire la démonstration d'assumer vos responsabilités. Les réclamations sont toujours à traiter avec priorité.

J'ai saisi l'opportunité de vous parler des souffrances insupportables de François Légeret, un innocent, incarcéré depuis 10 ½ ans, que j'ai côtoyé comme coéquipier de travail à la prison de haute sécurité de Bochuz/Orbe.

Le 18.04.16, lors d'une conférence publique, j'ai remercié le Procureur général vaudois, Eric Cottier de m'avoir offert l'occasion de connaître le système carcéral de l'intérieur, car cela m'a permis de parfaire mes connaissances du dysfonctionnement judiciaire. Les tyrans de la magistrature m'ont dépossédé complètement, et ils m'ont incarcéré pendant 4 ans pour les avoir critiqué. Hélas, mon patrimoine à moi est aujourd'hui une riche expérience des astuces et manœuvres illicites de l'appareil judiciaire. Et j'offre mon know how au Conseil fédéral, car je vois parfaitement la voie royale pour sortir de cette crise.

Je vous ai mise au courant de la corruption qui gangrène l'appareil judiciaire suisse. Et vous savez aujourd'hui qu'aucun juge fédéral ne mérite son salaire, car ils ne font pas un travail honnête: ils liquident les griefs des victimes qui font valoir que le contenu de leur jugement ne colle pas avec la réalité, et chinoisent que «ces griefs sont appellatoires, donc irrecevables».

Vous avez été mis également au courant que la Cour Européenne des Droits de l'Homme ne lit même pas le 98 % des recours soumis. Preuve: le module de texte d'une demi-page, datée du 28.03.13, concernant le recours de François Légeret. Voir copie ci-jointe.

*Par courrier recommandé du 17.06.16, les 17 coupables principaux, responsables pour la tragédie de François Légeret, ont reçu chacun le livre de Secretan (L'affaire Légeret – Un assassin imaginaire). Ils ont donc été rendus attentifs à leur «erreur». Aucun n'a fait amende honorable. La couardise les en empêche. «L'erreur» est donc devenue une fraude judiciaire intentionnelle – un abus de pouvoir pénalement répréhensible et à poursuivre d'office. Au Conseil fédéral à y veiller! La corporation de l'appareil judiciaire n'est pas capable de reconnaître sa faillite. **La présente est une dénonciation formelle.***

Si vous ne voulez pas parler avec moi, vous avez l'option de vous faire renseigner par le journaliste Jacques Secretan, et la partenaire de François Légeret. Cet homme subi la plus grande injustice commise par sottise dans notre pays; cela doit immédiatement cesser!

Veillez agréer, Madame la Conseillère fédérale, mes sentiments distingués

Gerhard Ulrich

Annexe : Module de texte d'une demi-page = décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme du 28.03.13 concernant l'affaire de François Légeret.